

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES**REUNION DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE SPECIAL
(CHSS) DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS
ADMINISTRATIVES D'APPEL
du 18 mars 2016**

Présidé par M. MOREAU, secrétaire général adjoint du Conseil d'Etat, chargé des juridictions administratives, assisté de Mme LEDAMOISEL, secrétaire générale des Tribunaux Administratifs et Cours Administratives d'Appel et de M. LAFAY, directeur des ressources humaines du Conseil d'Etat, le CHSCT spécial des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel s'est réuni le 18 mars 2016.

*Le syndicat **FORCE OUVRIERE** était représenté par M. Jean-Antoine DELMAS, titulaire, M Patrick FOUINETEAU excusé.*

L'ordre du jour a été examiné point par point ;

Le procès verbal de la séance du CHSCT du 20 novembre 2015 a été adopté.

Le mandat d'un an de secrétaire du CHSCT de M Patrick FOUINETEAU étant arrivé à son terme, Mme BRONNENKANT (représentant le Syndicat de Juridiction Administrative, en fonction au tribunal de Strasbourg) est désignée comme secrétaire du comité.

M FOUINETEAU a transmis au CHSCT une lettre dressant le bilan de son activité en tant que secrétaire du comité, dont il a été fait lecture à l'ouverture de la réunion.

Bilan sur les accidents du travail pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 janvier 2016.

Le nombre d'accident de service pour la période est de 11 sur 24, le solde étant des accidents de trajet.

Aucun cas n'a nécessité le déclenchement d'une enquête.

FORCE OUVRIERE rappelle qu'il est important que chaque victime produise un certificat médical final.

Avancement des travaux du comité de suivi du protocole relatif à la prévention des risques psychosociaux dans les juridictions administratives.

Il a été proposé au cours du CHSCT la préparation d'un modèle de plan de prévention à diffuser aux juridictions afin qu'elles puissent développer leur plan en s'appuyant sur ce modèle.

Le SJA (syndicat de la juridiction administrative) a ensuite présenté aux membres du CHSCT, la suite de l'enquête sur les conditions de travail réalisée au cours du mois d'octobre 2015.

M BOUTONNET, directeur des systèmes d'information, est intervenu au sujet des problèmes de stabilité des applications Ariane et Télérecours.



Bilan d'activité du CHSCT pour l'année 2015

Les visites des délégations :

En 2015, la délégation du CHSCT s'est rendue dans sept tribunaux administratifs. Au 31 décembre 2015, hors DOM-TOM, 17 juridictions ont fait l'objet de 3 visites, 38 juridictions sur 39 ont été visitées 2 fois et seule une juridiction a fait l'objet de 4 visites.

L'animation du réseau des assistants de prévention :

Outre les traditionnelles réunions avec l'inspectrice santé et sécurité au travail du ministère de la justice à la veille de chaque séance plénière, les assistants de prévention ont pu bénéficier de formations initiales ou continues organisées par le centre de formation de la juridiction administrative. Pour la cinquième année consécutive, la section des conditions de travail, en collaboration avec le centre de formation de la juridiction administrative et l'inspectrice santé et sécurité au travail, a organisé une rencontre annuelle des assistants de prévention les 17 et 18 novembre 2015.

Les travaux du comité de suivi du protocole relatif aux risques psychosociaux dans les juridictions administratives : mise en œuvre du plan d'action

Le comité de suivi, qui a pour mission de suivre les actions de prévention pouvant être menées en matière de risques psychosociaux, a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action approuvé lors de la séance plénière du CHSCT spécial des TA-CAA du 21 novembre 2014. Une note détaillant les trois axes principaux de ce plan d'action a été transmise aux présidents de juridictions le 4 février 2015. La réunion du comité de suivi du 16 novembre 2015 a été l'occasion de dresser un premier bilan des actions qui ont été menées dans les juridictions, suite à l'enquête adressée aux chefs de juridictions en octobre 2015.

La démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques :

Dans le cadre de la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques, le plan d'actions a été poursuivi : l'élaboration d'une plaquette « travailler sur écran » et de fiches d'information va permettre aux assistants de prévention de sensibiliser agents de greffe et magistrats des juridictions ; ces documents ont été transmis aux assistants de prévention et diffusés sur intranet.

Le suivi du programme d'action relatif à l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées :

La direction de l'équipement a poursuivi sa démarche de mise en accessibilité des locaux aux personnes handicapées. Malgré quelques retards dus à une réflexion complémentaire menée en matière d'accueil, de sûreté et des conditions de travail des agents, seize juridictions sont ainsi complètement accessibles au public handicapé. Pour les autres juridictions, des dossiers d'accessibilité programmés ont été déposés en préfecture pour obtenir le délai complémentaire prévu par la réglementation pour réaliser les travaux de mise aux normes.

Le suivi de la mise en œuvre des procédures Télérecours :

Le CHSCT a été informé de toutes les étapes relatives au lancement de Télérecours et a pu ainsi apporter tous conseils pour accompagner au mieux les personnels de greffes et les magistrats

Programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2016

Différents axes ont été retenus :

- Domaine de la sécurité : suivi de la réactualisation du document unique dans chaque juridiction et communication aux membres du CHSCT
- Domaine de la sûreté : suivi de la mise en place du réseau des « correspondants sûreté »
- Domaine des conditions de travail : suivi de la mise en œuvre de Télérecours et du travail juridictionnel collaboratif dématérialisé, dans les juridictions et suivi de la mise en œuvre du plan d'actions relatif aux risques psychosociaux, dans les juridictions et leur accompagnement dans l'élaboration d'un plan local de prévention
- Médecine de prévention
- Actions de formation au CFJA et animation du réseau « hygiène, sécurité et conditions de travail »

FORCE OUVRIERE insiste sur l'importance de la formation des greffiers en chef et des nouveaux arrivants aux règles de santé et sécurité au travail.

FORCE OUVRIERE souligne la qualité de la formation initiale en matière de sécurité et de risques psychosociaux à destination des membres du CHSCT.

Suivi des visites effectuées depuis la dernière séance.

M. LAFAY rappelle que les deux dernières juridictions visitées sont le tribunal administratif de Poitiers (15 septembre 2015) et le tribunal administratif de Rouen (6 octobre 2015).

Concernant le TA de Poitiers, les membres du comité ont relevé l'existence d'un pavillon secondaire accueillant au RDC les personnels de greffe au titre d'espace de convivialité et pouvant accueillir au premier étage des magistrats pour la nuit.

M CANNIN, Directeur de l'équipement du CE, rappelle que l'usage de ce pavillon comme logement n'était prévu dans le projet d'origine du TA et que si ce mode d'utilisation doit se pérenniser, il faudra entreprendre des travaux de mise en conformité.

Mme FRANCOIS, inspecteur hygiène et sécurité, partage cet avis.

Concernant le TA de Rouen, les membres du comité ont relevé le bon état général du bâtiment.

FORCE OUVRIERE rappelle cependant, que des problèmes d'ambiance thermique ont été signalés à la délégation au cours de la visite, et s'interroge sur les suites données sur ce point précis.

M CANNIN précise que les travaux sont programmés et interviendront après les travaux de mise en conformité PMR.

M CANNIN et Mme FRANCOIS insiste sur l'importance de la visite de la commission de sécurité (ERP 4eme et 5eme catégorie).

M. MOREAU s'interroge sur l'éventualité de faire un audit sur les visites des commissions de sécurité. M CANNIN propose de fournir cet audit pour le dernier CHSCT de l'année.



Suivi des mesures relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail dans les juridictions administratives :

Une présentation des registres de santé et de sécurité au travail des TA et des CAA (inscriptions portées du 1^{er} octobre 2015 au 31 janvier 2016) a lieu.

FORCE OUVRIERE rappelle que ce registre réglementaire est à la disposition de tous, membres de la juridiction et du public, et qu'il convient d'y mentionner toutes les observations liées à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

FORCE OUVRIERE demande qu'un rappel soit fait aux chefs de juridictions, aux greffiers en chef et aux assistants de prévention pour qu'ils fassent régulièrement la publicité sur l'existence de ces registres.

L'étude statistique des observations mentionnées sur les registres de santé et sécurité au travail de 2012 à 2015 révèle un nombre de mentions au registre en augmentation, il convient cependant de noter que 18% des juridictions transmettent systématiquement des états « néants ».

Un projet de note rappelant le rôle et l'emplacement des registres a été préparé à destination des présidents des TA-CAA.

FORCE OUVRIERE souligne le caractère positif du registre de santé et sécurité, les mentions portées sur ce registre n'ont pas pour objet de souligner un dysfonctionnement mais d'attirer l'attention sur un point précis et de bénéficier le cas échéant de financement ou de soutien pour régler le dysfonctionnement.

M Moreau propose de modifier la note afin de présenter le registre de santé et de sécurité comme un outil collaboratif.

Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'Etat :

L'après-midi de la veille de la séance du CHSCT est réservé à l'examen juridiction par juridiction de tous les travaux réalisés, entrepris ou à venir.

Le directeur de l'équipement a fait intervenir les responsables d'opérations pour présenter les travaux qu'ils supervisent, aux membres du CHSCT.

Il ne peut être énumérée ici la liste des opérations effectuées par la direction de l'équipement. Vous êtes invités à vous rapprocher de votre représentant pour obtenir plus de précisions sur ce point. Il faut souligner cependant les efforts faits pour la mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité des locaux.

Concernant la sécurisation des juridictions, les travaux de mise à niveau sont en cours : sur l'enveloppe de 2 160 000 €, 1 446 698,45 € ont été engagés.

Mme MAZZEGA (présidente du TA de Strasbourg) rappelle qu'il existe dans chaque préfecture un correspondant sûreté susceptible d'être contacté par les juridictions. Le TA de Strasbourg a fait appel à ce correspondant, l'expertise est en cours, mais elle en est satisfaite pour le moment.

Médecine de prévention

Les fiches présentées par le docteur BRAMI sont visibles sur le site intranet du Conseil d'Etat.

« la Reconnaissance au travail »

FORCE OUVRIERE vous invite à consulter régulièrement les fiches documentaires accessibles sous la rubrique « médecine de prévention » de l'intranet du Conseil d'Etat.

Questions diverses :

Point sur les conditions et les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

FORCE OUVRIERE a réclamé et a obtenu la création d'un groupe de travail sur ce point précis qui devra intégrer la problématique du télétravail pour les agents de greffe.

Information sur l'équipement en souris ergonomique : le Dr BRAMI précise qu'elle n'est pas convaincue par l'efficacité de ce type de matériel.

FORCE OUVRIERE rappelle l'existence des fiches sur l'intranet et en particulier celle concernant le travail sur écran : démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (présentation du plan d'action, fiches d'information, projet de plaquette relative au travail sur écran).

Calendrier prévisionnel
les visites du CHSCT
pour le premier semestre 2016 :

Tribunal administratif de Bordeaux le **6 avril 2016**.

CAA de Bordeaux le **7 avril 2016**

Ta de Lille **23 juin 2016** (visite programmée sous réserve)



Date du prochain CHSCT
le 17 juin 2016

N'HESITEZ PAS A UTILISER LES CAHIERS D'HYGIENE ET DE SECURITE QUI DOIVENT ETRE MIS A VOTRE DISPOSITION DANS UN LIEU FACILEMENT ACCESSIBLE POUR Y FAIRE FIGURER VOS OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS ET A NOUS CONTACTER

VOS REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS FORCE OUVRIERE EN CHS SONT A VOTRE ENTIERE DISPOSITION :

- **FOUINETEAU Patrick au TA de MONTPELLIER**

patrick.fouinneteau@juradm.fr

- **DELMAS Jean-Antoine au TA de MONTREUIL**

jean-antoine.delmas@juradm.fr

- **GOUSSI Colette au TA de Paris**

colette.goussi@juradm.fr

- **MILLAND LALANNE Josiane au TA de MONTPELLIER**

josiane.milland-lalanne@juradm.fr